



**LISTE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**
SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal		L'an deux mil vingt-trois, le onze septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire. <u>Date de convocation</u> : 5 septembre 2023 <u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Alain VAUZOUR, Julie BERNICAL, Sébastien CHABENAT, Alain PARIS, Albert LAURENT, Claude MONEGER, Nathalie DUBOIS, Léa DUMOND, Laure-Hélène MASSON et Séverine VIGIER. <u>Étaient excusés</u> : Jean François VERLHAC, Jean-François LAFABRIE, Jean-Jacques VAILLANT, Jérôme TADEUSZAK qui a donné procuration à Christian DERACHINOIS <u>Secrétaire de séance</u> : Sébastien CHABENAT
En exercice	15	
Présents	11	

Objet : Attribution travaux de réfection du préau de l'école – **Adopté à l'unanimité des membres**

Le conseil municipal décide d'accepter le devis de Jean-Luc LABORDE pour les travaux de réfection du préau pour le montant de 6586€ HT soit 7903.20€ TTC.

Objet : Consultation sur le renouvellement du défibrillateur – **Adopté à l'unanimité des membres**

Le conseil municipal décide d'accepter l'offre de Défibrillateur France pour renouveler le défibrillateur présent devant la mairie.

Objet : Participation aux frais de scolarité année 2022/2023 Ecole de Cosnac – **Adopté à l'unanimité des membres**

Le conseil municipal décide d'accepter la participation aux frais de scolarité pour un montant de 2157.89€ à la condition de la gratuité de l'année scolaire 2023/2024.

Objet : Intégration du chemin de la Bitarelle dans le tableau de la voirie communale – **Adopté à l'unanimité des membres**

Le conseil municipal décide d'intégrer le chemin de la Bitarelle au tableau de classement de la voirie communale en raison de la circulation sur cet axe.

Objet : Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux – **Adopté à l'unanimité des membres**

Le conseil municipal décide d'approuver la désignation de Jacques VAYLEUX en tant que référent déontologue des élus de la commune de Lanteuil.

La séance est levée à 20h25.

Le Maire,
Christian DERACHINOIS

